



IL EST TRÈS DIFFICILE (ET « CONTRAIGNANT ») DE GARDER UN SECRET LONGTEMPS DANS LE MILIEU UNIVERSITAIRE

Parfois, un partenaire privé demande aux universités avec lesquelles il collabore de traiter les résultats d'un projet de recherche ou une portion de ceux-ci comme un « **secret de commerce** » ou un « **secret industriel** » en les gardant secrets soit pour une période de temps déterminée, soit perpétuellement. L'utilisation du secret de commerce peut sembler attrayante puisqu'il s'agit là d'un type de protection n'ayant aucune limitation territoriale et ayant une durée de vie potentiellement illimitée, tant que le secret demeure confidentiel. De plus, le secret de commerce peut paraître peu coûteux comparativement à la prise de brevet. Cependant, son inconvénient réside dans le fait qu'il existe un risque que l'objet du secret soit développé indépendamment par d'autres, puis breveté : ce brevet constituerait donc un obstacle à l'utilisation future du secret.

L'utilisation du secret à court terme est monnaie courante dans les universités qui acceptent régulièrement la confidentialité des résultats de recherche durant une période de temps limitée, afin de permettre le dépôt d'une demande de brevet. Cependant, l'utilisation à plus long terme du secret est moins courante puisque la mise en place des mesures à l'interne destinées à contrôler la circulation de l'information s'avère souvent **difficile** et **contraignante** dans un milieu voué à la diffusion de la connaissance, axé sur la collégialité et caractérisé par la perméabilité.

En effet, l'utilisation du secret oblige les chercheurs à accepter et à assumer d'importantes contraintes :

- le professeur et l'étudiant ne peuvent faire complètement état de leurs recherches dans des articles et présentations;
- les thèses et mémoires demeurent confidentiels;
- il devient pratiquement impossible de travailler avec d'autres collègues, étudiants ou stagiaires sur l'amélioration de ces résultats à moins de leur faire signer des ententes de confidentialité; et
- il est possible que l'utilisation du secret soit incompatible avec certaines exigences d'agences gouvernementales participant financièrement au projet.

C'est en raison de ce qui précède que les universités acceptent plus rarement de maintenir les résultats de recherche secrets sur de longues périodes de temps et, dans ce cas, moyennant un examen attentif des intérêts en présence au préalable.

Sommairement, un « secret de commerce » se caractérise comme suit :

- il vise de l'information qui est unique, originale ou nouvelle sans être évidente;
- il n'est pas connu d'autrui (c'est-à-dire qu'il est relatif à quelque chose que la compétition ne fait pas, ne connaît pas ou à laquelle elle n'a pas accès);
- il procure un avantage concurrentiel à l'entreprise en autant que les concurrents n'y aient pas accès.
- il fait l'objet de mesures qui ont été instaurées pour que son objet demeure confidentiel.

VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Karine Herreyre, agente de valorisation
 Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
 (418) 545-5011 poste 5302
 Karine_Herreyre@uqac.ca
<http://www.uqac.ca/recherche/>

Document original produit pour le Réseau universitaire en transfert de technologies de l'est du Québec (RUTTEQ) www.rutteq.ca
 Édition printemps 2006 – vol. 1
 Adaptation avec la permission du RUTTEQ